

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEUF BERQUIN
DU LUNDI 27 JUIN 2016**

**DEMANDE DE SUBVENTION - PRODUIT DES AMENDES DE POLICE – REPARTITION 2015 -
INSTALLATION D'EQUIPEMENTS DE REGULATION-FEUX TRICOLORES**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention pour l'installation d'équipements de régulation, feux tricolores au carrefour des rues de Cassel et Pruvost, dans le cadre de la répartition et l'utilisation des recettes provenant du produit des amendes de police et relatives à la circulation routière-Répartition 2015.

Des réunions ont eu lieu avec les services de la Gendarmerie, du département et le responsable du service sécurité routière du département suite à des accidents corporels qui se sont produits au carrefour des rues de Cassel R.D.947 et Pruvost R.D.38. Les réflexions menées lors de ces rencontres pour mettre en sécurité ce carrefour ont abouti à la décision d'y implanter des feux tricolores. Leur installation sécurisera les échanges entre les deux voies.

Le montant des travaux envisagés est de 19 455,00 € H.T., soit 23 346,00€ T.T.C., l'assemblée délibérante sollicite, à l'unanimité, l'octroi d'une subvention de 75 % de la dépense Hors Taxes plafonnée à 20 000,00 € H.T., soit 14 591,00 € dans le cadre du produit des amendes de police, axe 2, « maîtrise des vitesses en traverse d'agglomération et sécurisation des déplacements des différentes catégories d'usagers ».

APPEL A PROJETS DU SIECF « MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE » - PROGRAMME 2016

Des demandes de subvention seront déposées dans le cadre de l'appel à projet lancé par le SIECF au titre de la maîtrise de la demande en énergie pour la future salle d'évolution et l'éclairage public à l'arrière de la mairie..

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD - CONVENTION POUR BUSAGE DE FOSSE RUE PRUVOST

Des travaux de busage de fossé auront lieu sur la RD38, rue Pruvost, du PR 5+0570 au PR 5+0735.

Pour cela, il y a lieu de signer une convention relative à ces travaux et aux modalités de leurs entretiens ultérieurs.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Conseil Départemental du Nord.

INSCRIPTION A L'ECOLE YVES MONTAND

Par délibération du 23 février 2015 le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'accepter l'inscription à l'école Yves Montand des enfants habitant à l'extérieur de la commune, à condition qu'ils soient gardés par leurs grands-parents habitant Neuf Berquin.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il autorise l'inscription à l'école Yves Montand, sous réserve de l'accord de la commune d'origine :

- des enfants habitant rue de Cassel à Merville, rue mitoyenne à la commune car les enfants peuvent se rendre à pied à l'école,
- des enfants des enseignants exerçant à l'école Yves Montand,
- des enfants, d'une même fratrie, habitant à l'extérieur de la commune.

Concernant les inscriptions en T.P.S. : les enfants :

- habitant rue de Cassel à Merville,
- des enseignants exerçant à l'école Yves Montand,
- d'une même fratrie, habitant à l'extérieur de la commune,

ne peuvent être acceptés en TPS (Toute Petite Section) que dans la mesure où aucun enfant inscrit en TPS domicilié à Neuf Berquin ou les grands parents domiciliés dans la commune, ne soit refusé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions de Monsieur le Maire.

ACTION SOCIALE

Suite à la dissolution du centre communal d'action sociale, la commission extra-communale d'action sociale a proposé que les aides soient versées par rapport au reste à vivre.

Elles concernent les secours en nature, les animations (accueil garderie, accueils de loisirs, mercredis récréatifs), la restauration et l'assurance scolaires, le portage de repas et la télé-alarme.